

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 04/02/2019

Reçu en préfecture le 04/02/2019

R Affiché le 05 FEB 2019

ID : 084-200040681-20190129-DP_2019_09-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-09 : Marché public de prestations de services _ Organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La Boîte à Malices » pour les saisons 2019-2020 _ attribution du lot 2 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices » au sein du groupe scolaire Emile Loubet à Grignan

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « la Boîte à Malices » est reconnu d'intérêt communautaire dans le cadre de la création, la gestion et l'animation de l'ALSH pendant les périodes de vacances scolaires et du mercredi,

CONSIDERANT les avis d'appel public à la concurrence du 13 décembre 2018, n°18-173935 au BOAMP,

CONSIDERANT que le marché, décomposé en trois lots, est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et que la date limite de réception des offres était arrêtée au vendredi 11 Janvier 2019 à 12h00,

CONSIDERANT que le marché public de prestations de services comprenait le Lot n°2 - Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices » au sein du groupe scolaire Emile Loubet à Grignan,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : **DE SIGNER** le marché public de prestations de services relatif à l'organisation de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » _lot 2 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices » au sein du groupe scolaire Emile Loubet à Grignan, pour une durée ferme de 2 ans, avec la société AROME, sise 8 avenue de la Feuillade à Montélimar (26200), étant précisé que l'offre retenue s'établit aux tarifs TTC ci-dessous :

- Forfait navette journalière A/R : 264€
- Forfait sortie journée : 330€
- Forfait sortie demi-journée : 66€

Article 2 : **D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : **D'ADRESSER** la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 janvier 2019

Le Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Patrick ADRIEN

